

## Programme de report de l'impôt foncier à cause de la COVID-19 de 2021

Ce programme a pour but d'offrir aux propriétaires et aux locataires qui sont touchés financièrement par la COVID-19 et qui sont responsables de payer l'impôt foncier à la municipalité, la capacité de reporter les versements d'impôt finaux de 2021 au 15 décembre 2021 sans pénalité ni frais d'intérêts.

*Exception* : Si le compte d'impôt foncier est inscrit au régime de paiements préautorisés d'impôt foncier mensuels de la Ville du Grand Sudbury dont les paiements sont fixés le 1<sup>er</sup> de chaque mois, les paiements restants peuvent être reportés au retrait du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

## Pour remplir le formulaire de demande

1. Ce formulaire de demande est utilisé lorsque la, le ou les contribuables veulent faire une demande au Programme de report de l'impôt foncier à cause de la COVID-19 de 2021 concernant une propriété commerciale ou industrielle.
2. La demande et les documents justificatifs doivent être reçus par le Service de l'impôt de la Ville du Grand Sudbury au plus tard le 30 juillet 2021.
3. Fournissez tous les renseignements et les documents justificatifs demandés (un formulaire non dûment rempli risque de retarder le traitement de la demande ou d'entraîner le refus de la demande).
4. Ce formulaire peut être envoyé par courriel, télécopie ou la poste, ou remis en personne à la Ville du Grand Sudbury en utilisant les coordonnées suivantes :

Ville du Grand Sudbury	Courriel : <a href="mailto:taxdepartment@grandsudbury.ca">taxdepartment@grandsudbury.ca</a>
C. P. 5555, succursale A	Télécopie : 705 671-9327
Sudbury (Ontario) P3A 4S2	Au centre de services aux citoyens le plus près de chez vous à Capreol, Chelmsford, Dowling, Garson, Hanmer, Lively ou Sudbury
5. Pour de l'aide, veuillez composer le 705 674-4455, poste 2601.

## Pour être admissible

- Tous les comptes d'impôt foncier **doivent** avoir été payés au complet au 30 avril 2021.
- Les impôts fonciers doivent être payés directement à la Ville du Grand Sudbury et non pas par l'entremise de votre société de prêt hypothécaire.
- Il **ne doit pas** y avoir de demande en instance pour toute autre forme d'allégement de l'impôt foncier de la Ville concernant les impôts fonciers de 2021, y compris, mais non de façon limitative :
  - Les appels quant à l'évaluation foncière;
  - Les demandes de reconsidération;
  - Tout autre allégement spécial en vertu de la *Loi sur les municipalités*, y compris, mais non de façon limitative, les remises pour personnes âgées, les remises pour œuvres de bienfaisance et les demandes faites aux termes des articles 357 ou 358;
  - La réception d'une subvention pour aider à payer l'impôt foncier annuel.

## Renseignements supplémentaires

Il est conseillé aux propriétaires d'examiner les conditions de leur ou de leurs contrats hypothécaires ou de consulter leur institution financière, leur créancière hypothécaire ou leur créancier hypothécaire pour confirmer que le report des impôts fonciers ne constitue pas une violation de leur ou de leurs contrats hypothécaires concernant la propriété en question.

## Critères du programme pour les propriétés commerciales ou industrielles

Critères	Documents acceptables
<p>On doit documenter le fait que la pandémie de COVID-19 a nui à l'exploitation de base de l'entreprise à l'endroit en question en 2020 ou en 2021.</p>	<p>Les documents qui établissent la perturbation des affaires commençant au plus tôt en mars 2020, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un avis de fermeture forcée;</li> <li>• Des avis de mise à pied envoyés aux employés;</li> <li>• Un avis de fermeture envoyé à la clientèle.</li> </ul> <p>Des preuves de demande ou d'acceptation pour recevoir des prestations en vertu de programmes d'aide fédéraux ou provinciaux quant à la COVID-19, y compris, mais non de façon limitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Subvention d'urgence du Canada pour le loyer;</li> <li>• La Subvention salariale d'urgence du Canada.</li> </ul> <p>Les documents qui établissent la réduction du revenu d'entreprise commençant au plus tôt en mars 2020 et en comparant les mêmes périodes de référence de cette année-là et de l'année précédente, y compris au moins un des facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les recettes brutes;</li> <li>• Le revenu provenant des ventes;</li> <li>• Les états des résultats;</li> <li>• Des preuves de paiement du loyer en souffrance.</li> </ul> <p>Les locataires-occupants doivent fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une copie du bail actuel pour confirmer le début de l'occupation et que la ou le locataire est directement responsable de payer l'impôt foncier</li> <li>• Un reçu ou un relevé bancaire indiquant que le dernier paiement d'impôt foncier a été fait par la ou le locataire</li> </ul>

Numéro de rôle : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Adresse de la propriété : \_\_\_\_\_

Propriétaire(s) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Adresse postale actuelle : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nom de la personne-ressource : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

**Demandeuse ou demandeur**

Propriétaire(s)

Locataire(s)

**Documents justificatifs joints**

Preuve que la pandémie de COVID-19 a nui à l'exploitation de base de l'entreprise – document justificatif ci-joint qui établit la perturbation des affaires commençant au plus tôt le 1<sup>er</sup> mars 2020, y compris, mais non de façon limitative :

- Un avis de fermeture forcée;
- Des avis de mise à pied envoyés aux employés;
- Un avis de fermeture envoyé à la clientèle;
- Autre (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

Des preuves de demande ou d'acceptation pour recevoir des prestations en vertu de programmes d'aide fédéraux ou provinciaux quant à la COVID-19 :

- La Subvention d'urgence du Canada pour le loyer;
- Autre (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

Documents qui établissent la réduction du revenu d'entreprise commençant au plus tôt le 1<sup>er</sup> mars 2020 et en comparant les mêmes périodes de référence de cette année-là et de l'année précédente, y compris au moins un des facteurs suivants :

- Les recettes brutes;
- Le revenu provenant des ventes;
- Les états des résultats;
- Des preuves de paiement du loyer en souffrance;
- Autre (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

### D'autres renseignements donnés par les demandeurs locataires

- Une copie du bail actuel pour confirmer la date d'occupation et la responsabilité de payer l'impôt foncier.
- Un reçu ou un relevé bancaire indiquant que le dernier paiement d'impôt foncier a été fait par la ou le locataire.

### Déclaration de demande

En présentant cette demande, je déclare/nous déclarons que ces renseignements sont concrets et exacts. Je comprends/nous comprenons que les renseignements que je donne/nous donnons peuvent faire l'objet d'un examen et d'une vérification. Les renseignements recueillis par cette demande serviront à déterminer si la demandeuse, le demandeur, les demandeuses ou les demandeurs sont admissibles au Programme de report de l'impôt foncier de 2021. Les demandes seront jugées inadmissibles si de faux renseignements ou des renseignements erronés y sont donnés.

Signature 1 : \_\_\_\_\_ Signature 2 : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

---

### À USAGE INTERNE SEULEMENT / OFFICE USE ONLY

Received by: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Office Verification

Account paid in full at April 30, 2021

Outstanding Tax Relief Applications?                      Yes                      No

If yes, please indicate the type of tax relief outstanding:

- Assessment Appeal
- Request for Reconsideration
- Tax Rebate
  - Elderly
  - Charity
- Section 357/358
- Grant
- Other (please specify): \_\_\_\_\_

Verified by: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_  
Approved                      Denied